



## BULLETIN MUNICIPAL

08/2024 - 06/2025

# SOMMAIRE

|   |  |    |
|---|--|----|
| ● | ÉDITO .....  | 1  |
| ● | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS.....    | 2  |
| ● | TERRITOIRE D'ÉNERGIE GERS .....                            | 4  |
| ● | PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU VAL D'ADOUR ..... | 5  |
| ● | SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE.....            | 7  |
| ● | SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS .....               | 8  |
| ● | COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET PRINCIPAL .....             | 9  |
| ● | COMPTE ADMINISTRATIF « PHOTOVOLTAÏQUE » ET BUDGET.....     | 11 |
| ● | COMPTE ADMINISTRATIF « CŒUR DE VILLAGE » ET BUDGET .....   | 13 |
| ● | TAXES COMMUNALES .....                                     | 15 |
| ● | LE RELAIS .....  | 15 |
| ● | COMMISSION BÂTIMENTS ET PATRIMOINE.....                    | 16 |
| ● | COMMISSION VOIRIE .....                                    | 17 |
| ● | COMMISSION ESPACES PUBLICS .....                           | 19 |
| ● | DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE.....                              | 21 |
| ● | COMMISSION VIE DU VILLAGE.....                             | 22 |
| ● | COMMISSION COMMUNICATION .....                             | 25 |
| ● | AUTOUR DE NOUS.....  | 25 |
| ● | INFORMATIONS UTILES .....                                  | 26 |
| ● | LE COIN DES ASSOCIATIONS .....                             | 27 |
| ● | SECRÉTARIAT DE MAIRIE - AGENTS COMMUNAUX.....              | 29 |
| ● | ÉTAT CIVIL .....   | 29 |
| ● | CIVISME ET INFORMATIONS PRATIQUES.....                     | 30 |
| ● | NUMÉROS UTILES .....                                       | 33 |

Chères Ladevéziennes, chers Ladevéziens,

Je suis heureux de m'adresser à vous à travers les pages de ce journal communal, véritable trait d'union entre tous les habitants de notre beau village de Ladevèze-Rivière.

Notre commune, forte de ses 226 âmes, continue de faire preuve de vitalité, de solidarité et de projets tournés vers l'avenir. C'est avec une volonté constante d'améliorer notre cadre de vie que plusieurs chantiers ont été engagés ou sont en préparation.

Après une première étape réussie avec le remplacement des fenêtres de la mairie, 2025 verra le lancement d'une seconde tranche de travaux : la rénovation d'une des deux anciennes salles de classe pour y accueillir une nouvelle salle du conseil et des mariages. Ce projet permettra de doter la commune d'un espace à la fois fonctionnel, accessible et symbolique, reflet de notre attachement à la démocratie locale et à la convivialité.

Autre sujet important à l'étude : l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle des fêtes. Une initiative à la fois écologique et économique, qui s'inscrit dans notre volonté de contribuer, à notre échelle, à la transition énergétique tout en valorisant les espaces existants.

Dans le cadre de notre jumelage avec la commune bretonne de Quintenic, une délégation ladevézienne s'est rendue sur place pour sceller les premiers liens d'une belle amitié entre nos deux villages. Nous aurons le plaisir d'accueillir à notre tour nos amis de Quintenic dans le courant du mois d'octobre, pour poursuivre ce bel échange empreint de fraternité et de convivialité.

Le repas dansant des séniors, initialement prévu en février, n'a pu se tenir comme prévu, mais il est désormais programmé pour le 20 septembre prochain. Nous espérons vous y voir nombreux pour partager ensemble un moment chaleureux, comme à l'accoutumée.

Nous avons également le plaisir d'accueillir de nouveaux habitants qui ont choisi de poser leurs valises à Ladevèze-Rivière. Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons qu'ils trouveront ici, comme nous, un village où il fait bon vivre.

Enfin, une pensée toute particulière pour les familles qui ont perdu un être cher cette année. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère soutien et de notre profonde sympathie.

Je tiens aussi à remercier l'équipe municipale, qui s'investit sans relâche au service de la commune avec sérieux, bienveillance et dévouement. Un mot également pour nos deux agents communaux, Frédérique et Didier, qui œuvrent chaque jour avec efficacité et discrétion pour le bien-être des Ladevéziens. Leur engagement quotidien mérite toute notre reconnaissance.

Un grand merci aux associations ladevéziennes, qui, par leurs actions, leurs manifestations et leur dynamisme, contribuent à la vitalité de notre village et renforcent ce lien social si précieux.

À bientôt sur nos chemins, lors d'un chantier, d'une réunion ou d'une manifestation.



Cyril COTONAT  
MAIRE DE  
LADEVÈZE-RIVIÈRE

## COMPTE ADMINISTRATIF 2024

### Budget de fonctionnement

• **Dépenses :**

Prévues : 6 510 698 €  
Réalisées : 5 534 004,94 €

• **Recettes :**

Prévues : 6 510 698 €  
Réalisées : 6 926 395,13 €

• **Résultat de l'exercice 2023 :**

+ 385 214,85 €

### Budget d'investissement

• **Dépenses :**

Prévues : 1 193 183,70 €  
Réalisées : 684 379,84 €  
Restes à réaliser : 96 080,45 €

• **Recettes :**

Prévues : 1 193 183,70 €  
Réalisées : 369 947,28 €  
Restes à réaliser : 114 021,90 €

• **Résultat de l'exercice 2023 :**

- 314 423,56 €

## BUDGET PRIMITIF 2025

### Le budget principal pour l'année 2025 s'élève à :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) : 6 756 030,98 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 1 026 491,25 €

**Attribution des Fonds de Compensation 2025 pour notre village :** 1 277,70 €, portant le total cumulé depuis 2013 à 17 110,77 €.

Ces fonds, versés par la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, contribuent activement au développement local en finançant des projets structurants tels que le soutien à l'économie locale, la création de nouveaux services (ex. : fourrière animale, PLUi), des projets d'intérêt général (fibre optique avec Gers Numérique, soutien post-Covid via le fonds régional L'OCCAL) ou encore la rénovation d'équipements publics, comme l'école maternelle intercommunale ou les locaux du multi-accueil à Plaisance.

## TAXES

**Taux taxes directes 2025 :** pas d'augmentation en 2025

**Taxe d'habitation additionnelle :** 15,68 %

**Taxe foncière bâtie additionnelle :** 14,80 %

**Taxe foncière non bâtie additionnelle :** 54,40 %

**Cotisation foncière des entreprises unique ou de zone :** 32,77 %

## GESTION DES DECHETS - TEOM

SMCD (secteur Sud – Mirande) : 18,50 %

SICTOM (secteur Ouest – Nogaro) : 15,77 %

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUi

Le 26 mai 2025, le conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi, après avoir validé le bilan de la concertation publique.

Le 14 juin 2025, le conseil municipal de Ladevèze-Rivière a donné un avis favorable sur ce projet structurant pour l'aménagement du territoire.

Si aucune commune ne s'y oppose d'ici trois mois, le projet sera transmis aux instances compétentes pour avis (CDPENAF, personnes publiques associées), puis soumis à enquête publique prévue à l'automne 2025.

## TAXE GEMAPI

Le produit 2024 de la taxe GEMAPI, dédiée à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, est fixé à 77 426 € pour l'ensemble du territoire communautaire. Solidarité et habitat.

Une subvention de 140 000 € a été votée pour le CIAS Marciac-Plaisance pour l'année 2025, en soutien aux actions sociales.

Par ailleurs, une nouvelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a été lancée.

Propriétaires, vous souhaitez rénover votre logement (isolation, chauffage, mise aux normes) ? Des aides financières sont disponibles. Un réseau de conseillers est à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet.

Pour toute information, vous pouvez contacter le PETR du Val d'Adour :

64, rue Darricau  
65700 MAUBOURGUET  
Tél.: 05 62 96 44 88  
petr.paysduvaldadour@orange.fr

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS**

Route du lac  
32230 MARCIAC

Tél : 05 62 09 30 68 - <http://www.ccbvg.fr>

## EXÉCUTION BUDGETAIRE 2024

En 2024, le budget de Territoire d'Énergie Gers (TE32) a permis la réalisation de nombreux projets d'envergure sur le territoire. Les dépenses totales se sont élevées à 22 390 943,42 €, réparties comme suit :

Fonctionnement : **3 824 202,84 €**

Investissement : **18 566 740,58 €** dont :

Travaux d'électrification rurale : **735 805,76 €**

Travaux d'éclairage public : **6 557 697,57 €**

Subventions d'équipement pour ces travaux : **1 520 548,52 €**

Les recettes ont atteint **22 137 420,85 €**, réparties entre :

Fonctionnement : **11 276 977,11 €**

Investissement : **10 860 443,74 €**

Les principales sources de financement sont issues de la taxe sur l'électricité, des redevances de concession et des participations des communes et collectivités territoriales.

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Pour l'exercice 2025, le budget de TE32 s'équilibre à hauteur de :

**11 734 500 €** en fonctionnement ;

**4 510 747,12 €** en investissement.

Ces montants permettront notamment :

l'entretien courant du réseau d'éclairage public communal ;

la gestion des ressources humaines (13 agents, dont 7 dans l'administratif et 6 dans le technique) ;

le bon fonctionnement des missions de service public confiées à TE32.

## TRAVAUX RÉALISÉS À LADEVÈZE-RIVIÈRE

En 2024, TE32 est intervenu sur notre commune pour le remplacement de l'horloge de contrôle de l'éclairage public au centre du village ainsi qu'au lotissement de Traillonne. L'entreprise Bouygues Energie a, quant à elle, remplacé les derniers fils nus électriques au chemin du Lista. Ces interventions contribuent à une gestion plus performante et plus économe de l'éclairage public.

## COTISATION COMMUNALE

Notre participation annuelle à Territoire d'Énergie Gers s'élève à **30 €**, un montant reconduit pour l'année 2025.

**TERRITOIRE D'ÉNERGIE DU GERS**

6, place de l'Ancien Foirail

32000 AUCH

Tél : 05 62 61 84 94 - <http://www.sdeg32.fr/>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2024

### Budget de fonctionnement

- Dépenses : 1 159 628,59 €
- Recettes : 1 174 928,84 €
- Report 2023 : 280 319,23 €,
- soit un excédent de 295 619,48 €

### Budget d'investissement

- Dépenses : 2 574,54 €
- Recettes : 10 162,12 €
- Résultat de l'exercice :
- excédent de 7 587,28 €

## BUDGET PRIMITIF 2025

**Section Fonctionnement** : 1 492 978,97 €

**Section investissement** : 7 587,28 €

### L'ANNÉE 2024 A VU :

- La finalisation de l'étude Habitat qui a permis de déboucher sur la signature d'une convention avec l'ANAH et ainsi permettre aux Communautés de Communes Bastides et Vallons du Gers et Armagnac Adour de bénéficier d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat ;
- Le lancement de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale ;
- La mise en œuvre des premières actions prévues dans le programme du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- La poursuite des politiques contractuelles : programmations dans le cadre du CRTE et du Contrat Territorial Occitanie, des sept Contrats Bourgs Centres, clôture du programme LEADER 2014-2022 et conventionnement pour la mise en œuvre du programme 2023-2027, programmation des premiers dossiers pouvant bénéficier du FEDER.

### UN JEU DE SOCIÉTÉ POUR DÉCOUVRIR NOTRE TERRITOIRE !

Et si vous pouviez explorer notre territoire tout en vous amusant ? C'est l'idée originale et ludique portée par les éditions Jeux BORDIER, créées en 2007. Spécialisée dans la conception de jeux de société destinés aux collectivités, cette entreprise propose de valoriser les richesses locales à travers des supports ludiques et pédagogiques.

Chaque année, la Fédération Nationale des Pays s'associe à Jeux BORDIER pour lancer un appel à projets national. Trois territoires sont sélectionnés pour bénéficier de cette opération à des conditions préférentielles.

Notre Pays a décidé de s'inscrire dans cette belle dynamique, avec un soutien enthousiaste de l'Office de Tourisme, convaincu du potentiel d'un tel jeu pour fédérer les acteurs locaux et renforcer l'appropriation du territoire par ses habitants. Ce projet représente bien plus qu'un simple jeu : il s'agit d'un outil de communication, de valorisation patrimoniale et de lien social, qui mobilise écoles, associations, commerçants, habitants et élus autour de sa conception.

# PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU VAL D'ADOUR

Tirage envisagé : 2 000 boîtes de jeu

Coût total : 38 400 € TTC

Financement LEADER possible à hauteur de 64 %, soit 24 579 €

Reste à charge : 12 821 €

Une partie des jeux sera offerte aux écoles, centres de loisirs, médiathèques, EHPAD, afin de toucher un large public. Le reste sera mis en vente au prix de 20 € l'unité, via un réseau de dépôt-vente avec les commerçants locaux. Les recettes potentielles de la revente sont estimées à 24 000 €, permettant de rendre le projet globalement autofinancé.

Ce jeu deviendrait un formidable vecteur de découverte, de transmission et de fierté territoriale. Une belle aventure collective en perspective !

## BIENVENUE ICI

Redécouvrez les richesses du Val d'Adour tout en vous amusant... et en gagnant des cadeaux !

« Bienvenue ici », est une solution 100 % gratuite, accessible à tous les habitants du Val d'Adour. Son but ? Vous faire (re)découvrir le patrimoine, les événements, les bonnes adresses et les trésors parfois méconnus de notre région...

### Comment ça marche ?

Chaque jour, vous recevez un message avec : une vidéo courte, un quiz sympa, une info originale sur notre destination. C'est rapide, amusant, sans engagement... et vous pouvez même gagner des lots !

Que vous soyez curieux, fier de votre région, ou simplement envie d'en savoir plus sur ce qui vous entoure, « Bienvenue ici » est fait pour vous.

Inscrivez-vous ici : <https://destination.bienvenueici.fr/>

## COTISATION DES MEMBRES DU PETR

Au travers des 3 communautés de communes : Adour-Madiran, Bastides & Vallons du Gers, Armagnac-Adour : 4,06 € /habitant.

Participation des communes au titre du service urbanisme, en 2024 : 262 490,35 €.

Pour notre village, la participation en 2024 s'élève à 1 603,16 €.

La participation des communes pour l'année 2025 est estimée à 260 000 €

**PAYS DU VAL D'ADOUR**

ZI du Marmajou

65700 MAUBOURGUET

Tél : 05 62 96 44 88 - <http://val-adour.fr/>

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE (SIVOM)

## COMPTE ADMINISTRATIF 2024

### Résultat de l'exercice 2024

Fonctionnement (excédent) : 2 261 180 €  
Investissement (déficit) : 929 999,59 €  
Déficit d'investissement reporté 2023 : 2 369 684,15 €  
Total des déficits (2023/2024) : 3 299 683,74 €  
Restes à réaliser : 666 248,92 €  
Déficit final : 2 633 434,82 €

Résultat de l'exercice 2024 : (déficit) : 372 254,59 €

Résultat de l'exercice - budget prestation de services (excédent): 6 559,63 €

Résultat de l'exercice- budget photovoltaïque (excédent) : 30 060,54 €

Résultat consolidé (déficit) : 335 634,42 €, soit 8% du budget au regard des recettes de fonctionnement ( pour rappel en 2023, le déficit s'élevait à 465 544,21 € soit 11,83 %)

**Production d'électricité des panneaux de toiture du bâtiment SIVOM : 36 139,€€**

## BUDGET PRIMITIF 2024

**Section fonctionnement équilibrée à : 6 096 066,18 €**

**Section investissement : 7 415 199,96 €**

## TARIFS 2025

- Maîtrise d'œuvre : 35 €/h
- Main d'œuvre voirie, bâtiments, espaces verts : 36 €/h (augmentation)
- Main d'œuvre ménage : 18,5 €/h
- Amortissement du matériel et des agents (voirie, bâtiments, espaces verts) : 4 €/h
- Pour la compétence obligatoire Voirie, entretien et investissement de la voirie communale, les critères de répartition sont :
  - Nombre d'habitants : 50 %,
  - Linéaire de voirie : 50 %.
- Pour les compétences optionnelles, les critères de répartition sont :
  - Investissement et entretien des bâtiments et équipements publics : 7,07 € / habitant,
  - Investissement et entretien des espaces publics et cimetières : 2,15 € / habitant.

## FRAIS POUR NOTRE COMMUNE

Bâtiments publics et Espaces Publics :

2 938,38 € (calculé au prorata de la population) - 13,00 €/habitant

Espaces Publics – Cimetières :

781,40 € (calculé au prorata de la population) - 3,46 €/habitant

Voirie : 43 614,11 € - 50 % sur kilomètre voirie commune - longueur de la voirie communale prise en compte : 23,397 km; 2 410,11 € 50 % par habitant - 226 habitants - 21,33 €/habitant

Montant des travaux de voirie réalisés sur notre commune en 2024 : 6566,24 € TTC :

fourniture et pose de plaques de rue : 1088,75 € ; curage : 776,25 € ; réfection de la voirie (PATA): 6566,24 €.

# SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS DU SECTEUR SUD

## COMPTE ADMINISTRATIF 2024

### Budget de fonctionnement

• Dépenses : 3 208 100,10 €  
• Recettes : 3 395 237,80 €  
Excédent 2023 reporté :  
excédent 209 991,17 €  
Résultat de l'exercice 2024 :  
excédent 397 128,87 €

### Budget d'investissement

• Dépenses : 4 586 031,69 €  
• Recettes : 5 077 075,44 €  
Excédent 2023 reporté : 491 043,75 €  
Résultat de l'exercice 2024 :  
excédent 495 477,38 €

## BUDGET PRIMITIF 2025

Fonctionnement : 3 796 961,00 €  
Investissement : 894 297,00 €

### PARC SMCD

5 véhicules de collecte en location  
1 véhicule de remplacement  
1 voiture de service  
1 fourgon (collecte des encombrants)  
1 camion plateau (déplacement conteneur,  
récup'erre, gros encombrants)

### EFFECTIFS

Administratifs : 2 agents titulaires  
Collecte des déchets : 12 agents titulaires ;  
3 agents contractuels  
Entretien des locaux : 1 agent contractuel

### TAXE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2024

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à 18,5 % de la base prévisionnelle des valeurs locatives (soit 3 148 000 €).

Au 1er trimestre 2025, il y a eu une diminution des ordures ménagères avec -100 tonnes sur le territoire du SMCD.

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS  
DU SECTEUR SUD**

Lotissement artisanal Le Pountet  
32300 MIRANDE

Tél : 05 62 66 72 90 - <https://smcd-sud.fr/>

# COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Approuvé par le conseil municipal en date du 07/04/2025, celui-ci laisse apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : **88 465,51 €**
- un déficit d'Investissement de : **26 398,97 €**

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

|   |                     |
|---|---------------------|
| Charges à caractère général             | 42 775,95 €         |
| Charges de personnel et frais assimilés | 36 240,21 €         |
| Atténuation de produit                  | 10 189,00 €         |
| Autres charges de gestion courante      | 77 565,22 €         |
| Charges financières                     | 209,45 €            |
| Total dépenses réelles                  | 166 979,83 €        |
| Total dépenses d'ordre                  | 5 980 €             |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b> | <b>172 959,83 €</b> |

### Recettes

|  |                     |
|--|---------------------|
| Produit des services, domaine de vente         | 3 845,78 €          |
| Impositions directes                           | 64 785,00 €         |
| Impôts et taxes                                | 10 153,20 €         |
| Dotations et participations                    | 97 641,58 €         |
| Autres produits de gestion courante            | 14 028,39 €         |
| Produits spécifiques (Remboursement sinistres) | 1 500 €             |
| Atténuation de charges                         | 863,11 €            |
| Excédent de fonctionnement reporté             | 64 128,28 €         |
| Total recettes réelles                         | 256 945,34 €        |
| Total recettes d'ordre                         | 4 480,00 €          |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b>        | <b>261 425,34 €</b> |

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

|  |                    |
|--|--------------------|
| Emprunts et dettes assimilés           | 0 €                |
| Immobilisations incorporelles          | 1 479,00 €         |
| Subventions d'équipement versées       | 4 875 €            |
| Immobilisations corporelles            | 6 017 €            |
| Autres immobilisations financières     | 18 483,40 €        |
| Total dépenses réelles                 | 30 854,50 €        |
| Total dépenses d'ordre                 | 4 480,00 €         |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>35 334,50 €</b> |

### Recettes

|  |                   |
|--|-------------------|
| Excédent d'investissement reporté      | 1 649,22 €        |
| Dotations fonds divers et réserves     | 1 306,31 €        |
| Emprunts et dettes assimilés           | 0 €               |
| Total recettes réelles                 | 2 955,53 €        |
| Opérations d'ordre (amortissement)     | 5 980,00 €        |
| <b>Total recettes d'investissement</b> | <b>8 935,53 €</b> |

# BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de l'année 2025 a été approuvé par le conseil municipal en date du 07/04/2025. Il se décompose comme suit :

- Section Fonctionnement équilibrée à : 227 756,54 €
- Section Investissement équilibrée à : 72 098,97 €

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

|   |                    |
|---|--------------------|
| Charges à caractère général             | 72 547,54 €        |
| Charges de personnel et frais assimilés | 47 020,00 €        |
| Atténuation de produit                  | 10 219,00 €        |
| Autres charges de gestion courante      | 88 200 €           |
| Charges financières                     | 500,00 €           |
| Dotations aux amortissements            | 950 €              |
| Opération d'ordre                       | 8 320 €            |
| <b>Total dépenses réelles</b>           | <b>219 436,54€</b> |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b> | <b>227 756,54€</b> |

### Recettes

|   |                     |
|---|---------------------|
| Produit des services, domaine de vente  | 2 550,00 €          |
| Impôts et taxes                         | 8 700,00 €          |
| Impositions directes                    | 64 000,00 €         |
| Dotations et participations             | 78 340,00 €         |
| Autres produits de gestion courante     | 10 200,00 €         |
| Produits spécifiques                    | 1 800,00 €          |
| Atténuation de charges                  | 0 €                 |
| Excédent de fonctionnement reporté      | 62 066,54 €         |
| <b>Total recettes réelles</b>           | <b>227 756,54 €</b> |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b> | <b>227 756,54 €</b> |

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

|  |                    |
|--|--------------------|
| Déficit d'investissement reporté       | 26 398,97 €        |
| Emprunts et dettes assimilés           | 700 €              |
| Immobilisations corporelles            | 6 800,00 €         |
| Autres immobilisations financières     | 35 700,00 €        |
| Subvention d'équipement versée         | 2 500 €            |
| <b>Total dépenses réelles</b>          | <b>72 098,97 €</b> |
| <b>Total dépenses d'ordre</b>          | <b>0 €</b>         |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>72 098,97 €</b> |

### Recettes

|  |                    |
|--|--------------------|
| Excédent d'investissement reporté                  | 0 €                |
| Produits cession d'immobilisation                  | 0 €                |
| Dotations fonds divers et réserves                 | 27 378,97 €        |
| Emprunts et dettes assimilés (emprunt d'équilibre) | 36 400,00 €        |
| <b>Total recettes réelles hors opération</b>       | <b>63 778,97 €</b> |
| <b>Opérations d'ordre</b>                          | <b>8 320 €</b>     |
| <b>Total recettes d'investissement</b>             | <b>72 098,97 €</b> |

# COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - PHOTOVOLTAÏQUE

Également approuvé par le conseil municipal le 07/04/2025, le compte administratif de l'année 2024 laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 2 212,58 €
- un excédent d'investissement de 8 499,92 €.

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

|  |                   |
|--|-------------------|
| Déficit de fonctionnement reporté          | 302,85 €          |
| Charges à caractère général                | 36,49 €           |
| Autres charges de gestion courante         | 0,30 €            |
| Total des dépenses réelles                 | 339,64 €          |
| Total des dépenses d'ordre (amortissement) | 2 917,10 €        |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b>    | <b>3 256,74 €</b> |

### Recettes

|   |                   |
|---|-------------------|
| Produit des services, domaine de vente (vente électricité)                          | 2 145,37 €        |
| Subvention d'exploitation (subvention du budget principal au budget photovoltaïque) | 1 919,95 €        |
| Autres produits de gestion courante   | 1 404,00 €        |
| Total des recettes réelles  | 5 469,32 €        |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b>   | <b>5 469,32 €</b> |

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

|  |            |
|--|------------|
| Immobilisations corporelles            | 0 €        |
| Total des dépenses réelles             | 0 €        |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>0 €</b> |

### Recettes

|  |                   |
|--|-------------------|
| Excédent d'investissement reporté          | 5 582,82 €        |
| Total des recettes réelles                 | 5 582,82 €        |
| Total des recettes d'ordre (amortissement) | 2 917,10 €        |
| <b>Total recettes d'investissement</b>     | <b>8 499,92 €</b> |

# BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Également approuvé par le conseil municipal le 07/04/2025, le budget annexe « Photovoltaïque » de l'année 2025 laisse apparaître :

- un total de fonctionnement (dépenses et recettes) équilibré à **5 068,10 €**
- un total d'investissements (dépenses et recettes) équilibré à **11 417,02 €**.

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

|  |                   |
|--|-------------------|
| Charges à caractère général                | 2 150,00 €        |
| Autres charges de gestion courante         | 1 €               |
| Total des dépenses réelles                 | 2 151,00 €        |
| Total des dépenses d'ordre (amortissement) | 2 917,10 €        |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b>    | <b>5 068,10 €</b> |

### Recettes

|   |                   |
|---|-------------------|
| Produit des services, domaine de vente  | 2 854,52 €        |
| Subvention d'exploitation               | 0 €               |
| Autres produits de gestion courante     | 1 €               |
| Excédent de fonctionnement reporté      | 2 212,58 €        |
| Total des recettes réelles              | 5 068,10 €        |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b> | <b>5 068,10 €</b> |

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

|  |                    |
|--|--------------------|
| Déficit d'investissement reporté       | 0 €                |
| Immobilisations corporelles            | 11 417,02 €        |
| Total des dépenses réelles             | 11 417,02 €        |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>11 417,02 €</b> |

### Recettes

|  |                    |
|--|--------------------|
| Excédent d'investissement reporté          | 8 499,92 €         |
| Total des recettes réelles                 | 8 499,92 €         |
| Total des recettes d'ordre (amortissement) | 2 917,10 €         |
| <b>Total recettes d'investissement</b>     | <b>11 417,02 €</b> |

# COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - CŒUR DE VILLAGE

Également approuvé par le conseil municipal le 07/04/2025, le compte administratif de l'année 2023 laisse apparaître :

- un déficit de fonctionnement de **25 008,45 €**
- un excédent d'investissement de **66,06 €**.

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

|   |                    |
|---|--------------------|
| Déficit de fonctionnement reporté       | 25 008,45 €        |
| Charges à caractère général             | 0 €                |
| Charges financières                     | 975,84 €           |
| Total des dépenses d'ordre              | 58 988,87 €        |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b> | <b>84 973,16 €</b> |

### Recettes

|   |                    |
|---|--------------------|
| Subvention d'exploitation               | 0 €                |
| Total des recettes réelles              | 0 €                |
| Total recettes d'ordre                  | 59 964,71 €        |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b> | <b>59 964,71 €</b> |

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

|  |                    |
|--|--------------------|
| Déficit d'investissement               | 606,40 €           |
| Emprunts et dettes assimilés           | 16 935,10 €        |
| Total dépenses réelles                 | 17 441,50 €        |
| Total dépenses d'ordre                 | 58 988,87 €        |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>76 430,37 €</b> |

### Recettes

|  |                    |
|--|--------------------|
| Excédent d'investissement reporté      | 0 €                |
| Emprunt et dettes assimilées           | 18 483,40 €        |
| Total recettes réelles                 | 18 483,40 €        |
| Total recettes d'ordre                 | 58 013,03 €        |
| <b>Total recettes d'investissement</b> | <b>76 496,43 €</b> |

# BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET CŒUR DE VILLAGE

Également approuvé par le conseil municipal le 07/04/2025, le budget annexe « Cœur de village » de l'année 2025 se décompose, pour chaque section, comme suit :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) équilibré à : **85 017,32 €**
- Investissement (dépenses et recettes) équilibré à : **94 707,32 €**

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

|   |                    |
|---|--------------------|
| Déficit de fonctionnement reporté       | 25 008,45 €        |
| Charges financières                     | 510 €              |
| Total des dépenses réelles              | 25 518,45 €        |
| Total des dépenses d'ordre              | 59 498,87 €        |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b> | <b>85 017,32 €</b> |

### Recettes

|   |                    |
|---|--------------------|
| Produits de services, domaine et ventes | 0 €                |
| Total des recettes réelles              | 0 €                |
| Total recettes d'ordre                  | 85 017,32 €        |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b> | <b>85 017,32 €</b> |

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

|  |                    |
|--|--------------------|
| Emprunts et dettes assimilés           | 10 200 €           |
| Total dépenses d'ordre                 | 84 507,32 €        |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>94 707,32 €</b> |

### Recettes

|  |                    |
|--|--------------------|
| Excédent d'investissement              | 66,06 €            |
| Emprunts et dettes assimilées          | 35 652,39 €        |
| Total recettes réelles hors opération  | 35 718,45 €        |
| Opérations d'ordre                     | 58 988,87 €        |
| <b>Total recettes d'investissement</b> | <b>94 707,32 €</b> |

# TAXES COMMUNALES 2025

## DÉTAIL DES RESSOURCES FISCALES DE NOTRE COMMUNE

|  |         |
|--|---------|
| Foncier bâti                             | 42,84 % |
| Foncier non bâti                         | 54,75 % |
| Taxe habitation (résidences secondaires) | 12,67 % |

## LE RELAIS

### RAPPORT ANNUEL 2024

Collecte des textiles, en kilogrammes, sur le point de Ladevèze-Rivière : 1 771.

| Points de collecte                    | Appart        | Nb cont  | Date Pose  | Jan                        | Fév        | Mar        | Avr        | Mai        | Juin       | Juil        | Août        | Sept        | Oct         | Nov         | Déc *       | Total       | Tt n-1      | Kg/Hab.     |
|---------------------------------------|---------------|----------|------------|----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| LADEVÈZE RIVIÈRE -<br>Chemin du Lista | <i>public</i> | 1        | 30/08/2012 | 114                        | 152        | 209        | 78         | 212        | 133        | 124         | 165         | 53          | 65          | 229         | 77          | 1611        | 1771        |             |
| Nombre de passages                    |               |          |            | 3                          | 4          | 4          | 4          | 3          | 4          | 4           | 5           | 2           | 2           | 3           | 1           | 39          | 0           |             |
| <b>Ss-total LADEVÈZE-RI<br/>VIÈRE</b> |               | <b>1</b> | <b>-</b>   | <b>114</b>                 | <b>152</b> | <b>209</b> | <b>78</b>  | <b>212</b> | <b>133</b> | <b>124</b>  | <b>165</b>  | <b>53</b>   | <b>65</b>   | <b>229</b>  | <b>77</b>   | <b>1611</b> | <b>1771</b> | <b>7.22</b> |
| <b>TOTAL</b>                          |               | <b>1</b> |            | <b>114</b>                 | <b>152</b> | <b>209</b> | <b>78</b>  | <b>212</b> | <b>133</b> | <b>124</b>  | <b>165</b>  | <b>53</b>   | <b>65</b>   | <b>229</b>  | <b>77</b>   | <b>1611</b> | <b>1771</b> | <b>7.22</b> |
| <b>Cumul</b>                          |               | <b>1</b> |            | <b>114</b>                 | <b>266</b> | <b>475</b> | <b>553</b> | <b>765</b> | <b>898</b> | <b>1022</b> | <b>1187</b> | <b>1240</b> | <b>1305</b> | <b>1534</b> | <b>1611</b> | <b>-</b>    | <b>-</b>    |             |
| PA non collectés cette année          |               |          |            | Nombre de PA différents: 5 |            |            |            |            |            |             |             |             |             |             |             |             | 0           |             |

## COMMISSION BÂTIMENTS & PATRIMOINE

Ces derniers mois, plusieurs opérations d'entretien et d'amélioration ont été menées sur différents bâtiments communaux, témoignant de notre volonté de prendre soin de notre cadre de vie tout en valorisant les efforts collectifs.

### SALLE DES FÊTES

Les panneaux photovoltaïques ont été nettoyés afin d'optimiser leur rendement.

Plusieurs ampoules ont été remplacées par des LED plus économes, notamment dans les toilettes, sous le préau et sur les lampadaires extérieurs.

Tous ces travaux ont été réalisés en régie, grâce à l'implication de nos agents et des élus.



### ÉGLISE SAINT-ANDRÉ & ÉGLISE SAINT-LAURENT

La municipalité remercie l'ensemble des Ladevéziennes et des Ladevéziens pour leur implication dans l'entretien et la surveillance de nos églises de Saint-André et de Saint-Laurent.

### UN GRAND MERCI POUR LA MOBILISATION CITOYENNE

Une après-midi citoyenne a permis d'effectuer un grand nettoyage de la salle des fêtes, de la mairie, de la maison des associations, ainsi que de l'ancienne salle de classe n°1.



Un grand merci à l'équipe municipale et à toutes les bonnes volontés qui ont répondu présent pour cette action conviviale et utile à la vie du village.

# COMMISSION VOIRIE

Au fil des saisons, la commune poursuit avec constance ses efforts pour entretenir, sécuriser et embellir ses voiries et espaces ruraux.

## SIGNALÉTIQUE

Les panneaux de signalisation des chemins de Lamaoube et de Jalys ont été fixés avec l'aide précieuse du SIVOM.

## ENTRETIEN DES FOSSÉS ET CURAGE

Une nouvelle campagne de curage des fossés est prévue à l'automne. Elle concernera notamment une partie du chemin de Moulès, ainsi que plusieurs autres secteurs nécessitant une remise en état pour favoriser l'écoulement des eaux et préserver les chaussées.

## ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Au mois d'avril, une campagne de réfection en point-à-temps a été réalisée pour un montant de 10 000 €.

Dans le même temps, le revêtement de l'impasse des Jardins a été entièrement refait par l'entreprise Garoussia, pour un coût de 2 498,40 € TTC.

Par ailleurs, plusieurs nids-de-poule ont été comblés cet hiver par notre agent communal.

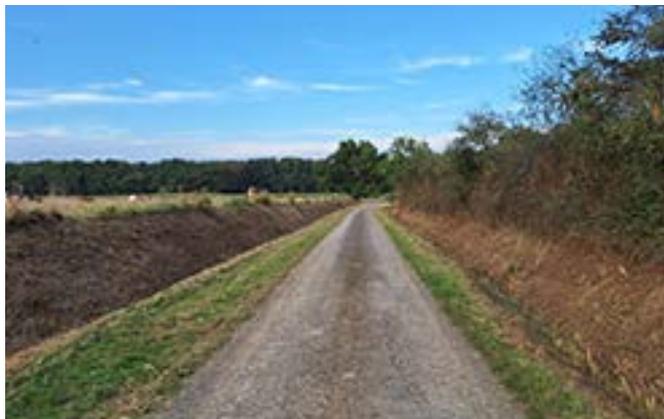
## ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES ESPACES ARBORÉS

L'élagage des platanes situés dans l'impasse de Saint-Laurent a été réalisé par l'entreprise Sanguinet (coût : 888 € TTC).

Des travaux d'élagage ont également été menés par les élus au niveau de l'aire de pique-nique, chemin d'Espalanque.

## CAMPAGNE DE DÉBROUSSAILLAGE

Le contrat avec l'entreprise ETARF Esquerra a été renouvelé pour assurer le débroussaillage des talus et l'entretien des accotements des chemins communaux.



Deux passages sont programmés pour les talus : le premier entre juin et juillet, autour des habitations ; le second, fin août, sur les chemins desservant les parcelles agricoles.

En ce qui concerne les accotements, un premier passage a eu lieu en avril. Trois passages sont prévus dans l'année. Le coût global de cette campagne de débroussaillage pour 2024 s'élève à 12 828 € TTC.

## PETIT RAPPEL UTILE

L'entretien des routes départementales (routes de Juillac, de Marciac et des Pyrénées) est assuré par le Conseil départemental. Un premier passage a été effectué sur les accotements dès le mois d'avril.



## POUR RAPPEL

### ÉCOBUAGE

Le brûlage à l'air libre des résidus issus de l'entretien de parc et jardin des particuliers est régi par les dispositions du règlement sanitaire départemental au titre du brûlage des déchets ménagers, consultable à la mairie et sur le site Internet.

→ Il est strictement interdit sur la commune, sauf s'il ne provoque aucune gêne pour le voisinage. Avant toute action de brûlage, vous devez informer la mairie et, si vous obtenez l'accord, vous devez prévenir le plus proche voisinage.

### AUTORISATIONS DE VOIRIE

Les autorisations de voirie relatives aux chemins communaux et ruraux sont co-signées par le maire et le président du SIVOM. Une visite sur place est systématiquement organisée avant toute signature.

→ Les formulaires de demande d'autorisation sont disponibles à la mairie ou sur le site Internet.

### PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Les propriétaires forestiers qui souhaitent effectuer des coupes de bois sur la commune sont priés de bien vouloir en informer la mairie, ceci afin d'établir un état des lieux de la voirie communale et rurale avec les entreprises de débardage et les services du SIVOM. Si d'éventuelles dégradations étaient constatées sur la voirie suite à des travaux de débardage, cela permettrait d'engager des recours contre ces entreprises.

### LIEUX-DITS

Des panneaux de lieu-dit peuvent être installés à la demande des propriétaires. Les coûts du panneau et du mât sont à la charge des propriétaires. La commune prend quant à elle en charge le coût des travaux.

→ Pour toute demande, merci de vous adresser à la mairie.

**La municipalité tient à remercier les Ladevéziens qui font l'effort d'entretenir au-delà des limites de leur propriété (habitations, champs) les banquettes des chemins et/ou les évacuations des fossés. Nous sommes conscients que nous devons être vigilants et rigoureux pour maintenir un village agréable et accueillant. Aussi, cette démarche de la part de ceux qui le peuvent nous aide vraiment dans notre gestion et mérite d'être soulignée.**

# COMMISSION ESPACES PUBLICS

## ENTRETIEN ET EMBELLISSEMENT DE NOTRE VILLAGE

Cet hiver, plusieurs opérations de taille ont été réalisées avec soin par l'équipe municipale en régie.

Parmi elles, la taille des parterres situés à l'entrée du cimetière et de l'église Saint-Laurent, le parterre de la salle des fêtes ainsi que celui du monument aux morts.

Les haies entourant le monument aux morts ainsi que celles du lotissement, qui délimitent les terrains du domaine public, ont également été entretenues avec attention.

La taille des haies de cyprès du parking et du boulodrome a également été assurée par notre agent technique Didier Sauffisseau.

Par ailleurs, les plantations autour de la mairie ont été renouvelées grâce au travail de madame Corinne Quaglioni, apportant fraîcheur et couleur à notre cœur de village.

## NOUVEAUTÉS ET AMÉNAGEMENTS

Dans un souci d'embellissement et de convivialité, une jachère fleurie a été créée derrière le monument aux morts, un projet porté par monsieur Daniel Jougla, apportant une touche de nature colorée et apaisante.

Un nouveau cheminement piétonnier, reliant le parking à l'escalier de la salle des fêtes, a été aménagé par notre agent technique Didier Sauffisseau, améliorant ainsi la sécurité et le confort des déplacements.

Pour optimiser l'entretien des espaces verts, une tondeuse autoportée a été acquise pour un montant de 6 700 €, permettant un travail plus efficace et de meilleure qualité.



## TRAVAUX ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

Le parking de la salle des fêtes a bénéficié d'une rénovation réalisée en régie par le SIVOM, pour un coût total de 5 273,82 € TTC (4 394,85 € HT), améliorant ainsi l'accueil et la sécurité lors des événements.

Enfin, un désherbage thermique a été effectué dans les cimetières et les allées piétonnes autour de la salle des fêtes, accompagné d'une végétalisation progressive des cimetières.

## RAPPEL IMPORTANT

La municipalité prend en charge l'entretien des allées principales des cimetières, tandis que l'entretien autour des tombes reste à la charge des familles.



## VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Pour la troisième année consécutive, notre commune a fièrement participé au concours départemental des Villes et Villages Fleuris, où elle a été récompensée par le prix départemental.

Ce succès souligne l'engagement constant de notre village dans la valorisation de son cadre de vie.

Nous avons d'ores et déjà confirmé notre participation à l'édition 2025.



# COMMISSION DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE

## RÉNOVATION DE LA MAIRIE ET RÉHABILITATION DE L'EX-SALLE DE CLASSE N°1

Les travaux de rénovation de la mairie sont en cours. Après une première tranche consacrée au remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres et portes du rez-de-chaussée), la seconde phase a débuté. Elle comprend :

- La transformation de l'ex-salle de classe n°1 en salle du conseil municipal et salle des mariages, accessible depuis la mairie par la création d'un nouvel accès ;
- La rénovation et l'isolation du secrétariat de mairie ;
- La création d'une salle des archives au rez-de-chaussée ;
- Le remplacement du chauffage au gaz : une climatisation réversible sera installée dans le secrétariat et des radiateurs électriques basse consommation, programmables, seront déployés dans la maison des associations et la salle du conseil.

Montant total des travaux (2e tranche) : 49 616,45 € HT (53 722,51 € TTC)

Subventions sollicitées :

DETR : 19 646,08 € ; Conseil régional : 3 667,03 € ; Conseil départemental : 7 600,00 € ; FCTVA : 6 548,67 €. Coût restant à charge pour la commune : 16 260,72 €.

## INSTALLATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PARKING DE LA SALLE DES FÊTES

Le projet initial a évolué pour intégrer une possibilité d'autoconsommation de l'électricité produite, au bénéfice de la salle des fêtes et de l'église Saint-Laurent. Une première étude de faisabilité a été réalisée cet hiver par l'entreprise Ombrières d'Occitanie, partenaire de Territoire d'Énergie 32. Cependant, après analyse, le projet n'est pas économiquement viable à ce jour, en raison d'un taux d'autoconsommation insuffisant. Il n'est toutefois pas abandonné : il sera relancé dès que les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité entreront en vigueur à l'automne 2025.

## RÉHABILITATION DU CHEMIN DE L'ANCIENNE ÉGLISE – PROJET « VILLAGE D'AVENIR »

Dans une volonté de valoriser notre patrimoine rural et de proposer des chemins de randonnée en lien avec la liaison Plaisance–Marciac, la commune prévoit la réhabilitation du chemin rural reliant les chemins de l'Ancienne Église et des Abonnas. Les travaux de débroussaillage et d'entretien sont programmés prochainement.

## SAUVEGARDE DU PATRIMOINE PICTURAL – PROJET « VILLAGE D'AVENIR »

Une campagne de sauvegarde des tableaux communaux est à l'étude afin de préserver et valoriser ce patrimoine artistique. Chiffrage de la protection des tableaux : 4 285,00 € HT (5 142,00 € TTC)

## FIBRE OPTIQUE : 100 % DES LOGEMENTS SONT FIBRÉS !

Sur les 144 logements recensés, tous sont désormais raccordés à la fibre optique. La dépose du réseau cuivre par Orange est prévue à partir de janvier 2026. Si vous n'avez pas encore migré vers la fibre, rapprochez-vous rapidement de votre fournisseur d'accès.

**Rappel** : le choix de votre fournisseur d'accès reste libre.

Pour toute question concernant un raccordement, contactez Gers Fibre via :

[www.gersfibre.fr](http://www.gersfibre.fr)

## CINEMA EN PLEIN AIR

Le 10 août 2024, une belle soirée cinéma en plein air s'est tenue sur le boulodrome, en partenariat avec le cinéma Europe de Plaisance-du-Gers. Petits et grands ont pu redécouvrir Les Trois Mousquetaires – Milady dans une ambiance estivale et détendue. Le vendredi 5 septembre, une séance de cinéma en plein air est programmée dans le cadre de la fête du village, organisée par le comité des fêtes.



## FÊTE DU VILLAGE

La fête du village des 30 août et 1<sup>er</sup> septembre a été un moment fort de partage et de bonne humeur organisé par notre dynamique comité des fêtes. Au programme : un grand repas convivial le vendredi soir, dans une ambiance chaleureuse et festive, suivi d'une marche gourmande le dimanche 1<sup>er</sup> septembre qui a réuni petits et grands autour de haltes savoureuses, le tout dans la joie et sous un beau soleil ! Un grand bravo à nos jeunes pour leur implication et merci à toutes celles et ceux qui ont participé à la réussite de ce beau week-end !



## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée dans le recueillement et la mémoire, suivie d'un verre de l'amitié partagé entre habitants.



## DÉCORATIONS DE NOËL

Les fêtes de fin d'année ont été embellies par des décorations de Noël pensées et réalisées par l'équipe municipale, que nous remercions pour leur créativité et leur investissement.



## REPAS DES SENIORS

Le traditionnel repas dansant de nos seniors, initialement prévu en février, a été reporté et se déroulera le samedi 20 septembre. Une belle occasion de se retrouver dans la convivialité.



### VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL

La cérémonie des vœux du conseil municipal s'est tenue en janvier, en présence de nombreux Ladevéziens, des conseillers départementaux, des représentants des centres de secours de Plaisance et de Marciac. Ce moment a permis de faire le point sur l'année écoulée, de remercier chacun pour son engagement, et de présenter les projets à venir, notamment les travaux de rénovation de la mairie et les échanges riches avec notre commune jumelle de Quintenic.



### SAINTE-BARBE

Le 25 janvier, notre village a eu l'honneur d'accueillir la cérémonie de la Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers de Plaisance-du-Gers. Une soirée marquée par la remise de distinctions, des hommages émouvants aux pompiers disparus et une ambiance chaleureuse, saluée par tous les participants.

### LES CÔTEAUX DE GASCOGNE

Le 21 juin, le club Les Coteaux de Gascogne Handball a choisi Ladevèze-Rivière pour célébrer ses 15 ans d'existence. Une soirée festive et remplie d'émotions, qui a rassemblé joueurs, familles et amis autour de souvenirs partagés.

### PRINTEMPS DES POÈTES

Le Printemps des Poètes, organisé par l'association Nulle Part Ailleurs, a apporté une touche de poésie au cœur du village: les arbres de la salle des fêtes ont été habillés de créations colorées issues de l'atelier couture de l'association. Une très belle initiative qui a enchanté petits et grands.



### LES 100 ANS DE GINETTE CASTAIGNON

N'oublions pas l'anniversaire de madame Ginette Castaignon qui fêtait ses 100 ans ! Ce fut l'occasion, autour d'un verre de l'amitié, d'honorer Ginette et de passer un agréable moment.

## JUMELAGE AVEC QUINTENIC

Au mois de mai 2025, une délégation de Ladevèze s'est rendue à Quintenic, village breton des Côte d'Armor (22), afin de lancer, de manière officielle le jumelage de nos deux communes rurales.

Un accueil chaleureux et original leur a été réservé avec la participation à quelques danses bretonnes, suivie d'un pot d'accueil.

Logés chez l'habitant, choyés par leurs hôtes, leur séjour s'est décliné en visites du patrimoine tant côté terre que côté mer, en initiations aux traditions locales (ah les galettes et crêpes sur le billig !) et en rendez-vous en lieux insolites (nous vous recommandons la célèbre boisson du bar Le tue mouches à Plurien... Mais si, mais si, ce n'est pas un jeu de mot, il existe bien !!!).

Trois jours riches en émotions, en fous rires, en beauté de toutes sortes, en souvenirs immortalisés ici par quelques photos. Quintenicais et Ladeveziens se sont promis de se revoir très vite, enchantés par les liens déjà créés.

Le conseil municipal est conscient du challenge à relever pour faire du prochain séjour de la délégation de Quintenic (du 8 au 12 octobre prochain) un concentré de clins d'oeil gersois dans un esprit festif qui nous caractérise.

Ce programme est déjà en cours d'élaboration. Toute personne intéressée pour participer à cette organisation et / ou à l'accueil de Quintenicais peut se faire connaître auprès du secrétariat de mairie de Ladeveze-Rivière (numéro de téléphone et/ou mail souhaité).



## PANNEAU POCKET

Notre commune a choisi d'utiliser l'application mobile Panneau Pocket qui permet aux usagers de recevoir en temps réel les informations importantes, alertes (coupures de courant, vigilance météo...) et messages de prévention concernant le village. Celle-ci est téléchargeable sur tout type de smartphone (Android et Apple).

Coût de l'abonnement pour la commune pour 2 ans : 260 € TTC

<https://www.panneaupocket.com/telechargez-panneaupocket-lapplication-de-votre-mairie/>



**Panneau Pocket**

Les informations et alertes de la commune sont sur **PanneauPocket**

Scannez pour télécharger l'appli !

**GRATUIT**

**ANONYME**

**SANS PUBLICITÉ**

Accessible également sur ordinateur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

## AUTOUR DE NOUS

### CARTES D'ACCÈS DÉCHETTERIE

Les cartes d'accès à la déchetterie de Plaisance doivent être demandées sur site.

En qualité d'habitant de Ladevèze-Rivière, vous avez également accès à la déchetterie de Marciac.

### NOUVEAU CENTRE DE SECOURS DE PLAISANCE-DU-GERS

Rappel : notre village est couvert pour 150 habitants par le centre de secours de Plaisance et pour 76 habitants par celui de Marciac.

La construction du nouveau centre de secours de Plaisance-du-Gers est en cours et devrait se terminer au début de l'année 2026.



## INFORMATIONS UTILES

### CAMPAGNE DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

La commune cette année encore, est engagée dans une opération d'identification et de stérilisation des chats errants. Cette opération est cofinancée par le Syndicat Mixte des 3 Vallées dont notre communauté de communes est adhérente et la SPA du Gers. Aussi, nous vous demandons de nous informer de la présence de chats, en contactant la mairie, soit par mail : [mairie.ladeveze-riviere@orange.fr](mailto:mairie.ladeveze-riviere@orange.fr), soit par téléphone : 05 62 69 39 12.

**L'identification :** C'est le moyen le plus sûr de vous contacter si votre animal est retrouvé sur la voie publique. L'animal identifié est reconnu comme faisant partie de votre famille, avec une adresse et un numéro de téléphone, inscrits dans le fichier national I-CAD.

Plus d'informations : [identifier-mon-animal.fr](http://identifier-mon-animal.fr) – <https://www.i-cad.fr>

### LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES TIGRES

Le moustique tigre (*Aedes aegypti*) est présent dans notre département depuis 2016. Les résultats des surveillances passées démontrent que l'implantation de cette espèce de moustique progresse sur le territoire (152 communes colonisées, soit 73,4 % de la population gersoise). Notre commune ne fait pas encore partie des communes colonisées, mais pourrait le devenir dans un futur proche.

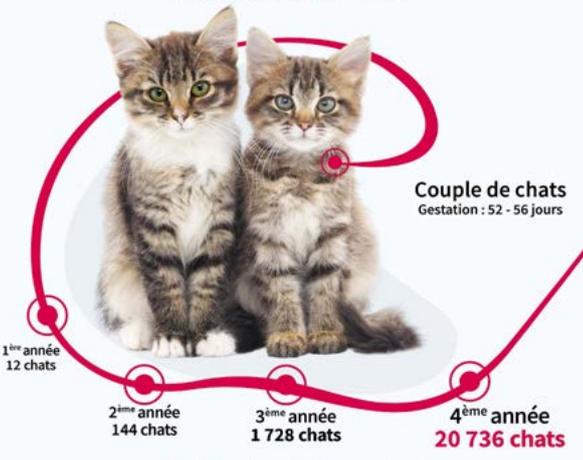
Ce moustique, qui a su s'adapter à notre climat, est une préoccupation de santé publique en raison de sa capacité à transmettre des maladies infectieuses graves comme la dengue, le zika ou le chikungunya. Aussi, pour le combattre, est-il nécessaire de lutter contre tous les gîtes larvaires présents dans les eaux stagnantes autour des maisons. Pensez à surveiller et à vider régulièrement tout ce qui peut servir de gîtes aux moustiques : pots, seaux, récipients, vieux pneus...

**La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être**

**Faire stériliser** les chats domestiques :

- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminue la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protège la petite faune sauvage.

**Parlez-en à votre vétérinaire !**



**Couple de chats**  
Gestation : 52 - 56 jours

1<sup>ère</sup> année  
12 chats

2<sup>ème</sup> année  
144 chats

3<sup>ème</sup> année  
1 728 chats

4<sup>ème</sup> année  
20 736 chats

Plus d'informations sur [identifier-mon-animal.fr](http://identifier-mon-animal.fr)  
En partenariat avec le CLAPAV : Comité de Liaison Associations de Protection Animale et Vétérinaires



# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## LA BOULE LADEVÉZIENNE

Club de pétanque, dont le siège est à Ladevèze-Ville, mais qui rayonne sur nos deux communes.

**Président** : Jean-Michel ESQUERRA  
Tél. : 06 07 90 82 68

## LE COMITÉ DES FÊTES

Organisation de la fête du village.

**Président** : Bastien TORRENT                      Tél. : 06 48 27 17 50

Le bureau n'a pas changé par rapport à 2024.

Pour tout particulier, les tarifs de location de la vaisselle du comité des fêtes sont de : 10 € entre 0 et 50 personnes, 20 € entre 50 et 100 personnes, 30 € entre 100 et 200 personnes, assortis d'une caution de 50 €. Le comité des fêtes prête gratuitement la vaisselle aux associations, seule une caution de 50 € est demandée.

## LADEVÈZE & SON HISTOIRE

Protection et mise en valeur du patrimoine local (Ladevèze-Rivière & Ladevèze-Ville).

**Président** : Cyril COTONAT                      Tél. : 05 62 69 39 12

Pas de changement. Une assemblée générale sera programmée à l'automne.

## SAUVEGARDE DE LA CHASSE

Organisateur de battues réglementaires aux chevreuils, de lâchers de gibiers et d'un banquet de la chasse.

**Présidente** : Aurélie DUFFAU  
Tél. : 06 04 52 29 25

Pour être informé des jours et des heures de battues, téléchargez l'application Panneau Pocket !

# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## LES ZALAMBIQUÉS

Troupe de théâtre adultes.

**Président :** Joël CLISSON

**Tél. :** 05 62 09 69 48

Pas de changement au niveau du bureau.

La troupe des Z'alambiqués a présenté son spectacle *Tranches de Bar* une dizaine de fois dans le département, après les deux premières représentations jouées à Ladevèze en mars 2024.

La dernière prestation a eu lieu le 30 mars de cette année à Auch, dans le cadre du festival de théâtre amateur « Le printemps des Sassafras ». Il était prévu de passer définitivement à un nouveau projet, mais *Tranches de Bar* est invité aux deux festivals de théâtre amateur d'automne, à Nogaro et Valence. Il y aura donc au moins deux représentations supplémentaires. Dans le même temps, les répétitions pour un nouveau projet ont commencé : c'est parti pour *Le panier*, spectacle écrit par Célia, membre historique des Z'alambiqués. Les répétitions ont été déplacées du mardi soir au jeudi soir.

## LA GYM VOLONTAIRE

Cours de gym et de yoga à la salle des fêtes de Ladevèze-Rivière. Association organisatrice d'une journée au profit du Téléthon.

**Présidente :** Marielle PERRIES

**Tél. :** 06 25 46 68 43

Pas de changement au niveau du bureau. Nouvelles animatrices, nouveaux horaires :  
Le lundi à 17h45, gym tonique avec Amélie, le mercredi à 19h00, gym douce avec Cathy,  
le vendredi à 19h00, yoga avec Annette.

## NULLE PART AILLEURS

Nouvelle venue dans le paysage associatif de notre village, l'association Nulle Part Ailleurs a trouvé sa place et offre une nouvelle dynamique à notre commune. Entre cours de couture, jeux de société et cartes, cours d'initiation à l'informatique, zumba, loisirs créatifs, parole libre ou gym douce, le panel proposé est grand et permettra à chacune et chacun de trouver son intérêt.

**Présidente :** Joelle Toulouse **Tél. :** 06 89 59 06 65

asso.npa@yahoo.com

# SECRETARIAT DE MAIRIE - AGENTS COMMUNAUX

## PERMANENCES DU MAIRE - OUVERTURE DU SECRETARIAT - AGENTS COMMUNAUX

|                          | LUNDI                      | MARDI                  | MERCREDI             | JEUDI                  | VENDREDI                   | SAMEDI                  |
|--------------------------|----------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|----------------------------|-------------------------|
| Permanences du maire     | 9 h<br>-<br>12 h           |                        |                      |                        |                            | 10 h 30<br>-<br>12 h 30 |
| Ouverture du secrétariat | 8 h 30<br>-<br>12 h 30     | 8 h 30<br>-<br>12 h 30 |                      | 8 h 30<br>-<br>12 h 30 |                            |                         |
| Agent communal           | D.<br>Sauffisseau<br>(8 h) |                        | M. Técuères<br>(2 h) |                        | D.<br>Sauffisseau<br>(8 h) |                         |

### Pour contacter la mairie :

Tél. / Fax : 05 62 69 39 12

[secretariat@ladeveze-riviere.fr](mailto:secretariat@ladeveze-riviere.fr)

[www.mairie-ladeveze-riviere.fr](http://www.mairie-ladeveze-riviere.fr)

**Le secrétariat sera fermé du 12 au 16 août.**

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCE

Maël, André Arjo, né le 13/09/2024

### DÉCÈS

Madame Yvette GARROS - le 18 juillet 2024

Madame Arlette CLAVEL épouse DUFFAU - le 17 août 2024

Monsieur Nicolas FARRAUTO - le 15 janvier 2025

Monsieur Eric VACCARO - le 09 février 2025

Madame Danielle KLUIJTMANS - le 13 mars 2025

### MARIAGE

Madame Vanessa Olivier et Monsieur Loïc Mathias - le 31 août 2024

# CIVISME ET INFORMATIONS PRATIQUES

## COLLECTE DES DÉCHETS



collecte le MERCREDI matin



ORDURES MÉNAGÈRES



collecte le MARDI matin



DÉCHETS RECYCLABLES

➔ Des cabas sont à votre disposition à la mairie pour l'acheminement de vos déchets recyclables jusqu'à l'aire des poubelles.

## SDIS 32 – SAPEURS POMPIERS



Désormais, notre commune dépend, pour les interventions d'incendie, de secours à la personne ou encore d'opérations diverses, **des centres de secours de PLAISANCE-DU-GERS et de MARCIAC.**



## BOUCHONS PLASTIQUE & LIÈGE - CARTOUCHES D'ENCRE USAGÉES



Des collecteurs de bouchons en plastique et en liège ainsi que de cartouches d'encre pour imprimante usagées sont disponibles à la mairie aux horaires d'ouverture.



## NUISANCES SONORES



Tout bruit intempestif en continu ou espacé (nuit/nocturne et/ou jour/diurne) est interdit et amendable. Ce sont des pollutions sonores qui nuisent à la qualité de la vie (sommeil par exemple) et donc des perturbateurs de l'hygiène de vie. Des lois ont été promulguées sur la pollution et nuisances sonores. Tout bruit à répétition (diurne ou nocturne) constitue donc une pollution sonore et un délit au regard de la loi.

## DÉPÔTS SAUVAGES

Ces dernières années, des dépôts sauvages de déchets ont été constatés.

→ La municipalité ne peut tolérer ces comportements d'incivisme et prendra toutes les mesures nécessaires.

De même, certaines personnes déposent à l'aire des poubelles des déchets autres que des ordures ménagères ou des déchets recyclables.

Pourtant, des déchetteries sont à la disposition des administrés à moins de 10 km !

- À Marciac : Lieu-dit Peyran - 05 62 09 36 49
- et à Plaisance-du-Gers : Les Abouats - 05 62 08 17 62

## HORAIRES DES DÉCHETTERIES

|           | LUNDI                  | MARDI                  | MERCREDI               | JEUDI               | VENDREDI               | SAMEDI              |
|-----------|------------------------|------------------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| MARCIAC   | 8 h 30<br>-<br>12 h 30 | 8 h 30<br>-<br>12 h 30 | 8 h 30<br>-<br>12 h 30 | fermé               | 8 h 30<br>-<br>12 h 30 | 14 h<br>-<br>17 h   |
| PLAISANCE | 9 h<br>-<br>12 h 30    | 9 h<br>-<br>12 h 30    | 9 h<br>-<br>12 h 30    | 9 h<br>-<br>12 h 30 | 9 h<br>-<br>12 h 30    | 8 h 30<br>-<br>13 h |

## DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE



ampoules,  
néons



batteries



bois



cartouches  
d'imprimante



DASRI



déchets  
dangereux



déchets  
verts



DEEE  
équipements  
électriques



encombrants



ferraille



gravats



gros  
cartons



huiles minérales  
et végétales



piles



verre

# Votre geste de tri est un GRAND geste



Tous les emballages en plastique



Tous les papiers, briques et emballages en carton



Les emballages en métal



## Infos +

Pas besoin de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

N'emboîtez pas les emballages entre eux, ils ne pourront pas être séparés au centre de tri.

Vous pouvez laisser les bouchons sur les bouteilles & flacons en plastique.



05 62 66 72 90

trigone

E.M. DÉCHETS - ASSAINISSEMENT  
Syndicat Mixte du GERS

[www.trigone-gers.fr](http://www.trigone-gers.fr) - 05 62 61 25 15 - [contact@trigone-gers.fr](mailto:contact@trigone-gers.fr)



## LES MATIÈRES ORGANIQUES



DÉCHETS DE CUISINE

DÉCHETS DU JARDIN



## TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



FLACONS

POTS ET BOCAUX

BOUTEILLES



## FILIÈRES DÉCHÈTERIES



OBJETS MÉTALLIQUES

OBJETS ET MATÉRIEAUX DE LA MAISON

LAMPES ET NÉONS

APPAREILS ÉLECTRIQUES

GRANDS CARTONS

PILES



## LES TEXTILES



VÊTEMENTS

LINGE DE MAISON

CHAUSSURES



# NUMÉROS UTILES

## NUMÉROS D'URGENCE

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| SAMU  | 15                              |
| Police / Gendarme                             | 17                              |
| Pompiers                                      | 18                              |
| Gendarmeries nationales - Marciac / Plaisance | 05 62 09 38 17 / 05 62 69 30 17 |
| Sapeurs Pompiers - Marciac / Plaisance        | 05 62 09 36 44 / 05 62 69 42 98 |
| Centre Anti-poison - Toulouse                 | 05 61 77 74 47                  |
| Appel d'urgence européen                      | 112                             |
| Service aux malentendants                     | 114                             |
| Accueil sans abri                             | 115                             |
| Allô Enfance Maltraitée                       | 119                             |
| Enfants disparus                              | 116 000                         |
| Sida Info Service                             | 0800 840 840                    |
| SOS Agriculteurs en difficulté                | 05 63 66 82 61                  |

## CENTRES HOSPITALIERS

|  |                |
|--|----------------|
| Centre hospitalier Auch  | 05 62 61 32 32 |
| Centre hospitalier Vic-en-Bigorre  | 05 62 54 70 00 |
| Centre hospitalier Mont-de-Marsan<br>(dont Imagerie médicale / Radiologie) | 05 58 05 19 00 |
| Radiologie et échographie Vic-en-Bigorre                                   | 05 62 96 88 12 |

## PHARMACIES

|                     |                |
|---------------------|----------------|
| Marciac             | 05 62 09 38 06 |
| Plaisance           | 05 62 69 32 47 |
| Pharmacies de garde | 3237           |

## GÉNÉRALISTES

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| Dr Popescu - Marciac      | 05 62 08 70 16 |
| Dr Pérat - Plaisance      | 05 62 69 30 01 |
| Dr Gonzalez - Marciac     | 06 15 31 41 18 |
| Maison de santé - Marciac | 05 67 20 70 30 |

## KINÉSITHÉRAPEUTES

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| Bellec Romain - Marciac           | 06 74 49 12 24 |
| Brochard Sophie - Marciac         | 05 62 09 32 81 |
| Demeautis Jean-Pierre - Plaisance | 05 62 69 42 51 |

## OSTHÉOPATHE

|               |                |
|---------------|----------------|
| Catella Milva | 06 14 25 43 92 |
|---------------|----------------|

## CHIRURGIEN-DENTISTE

|                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| Dr Saleh Christian - Plaisance | 05 62 69 45 16 |
|--------------------------------|----------------|



**Directeur de publication : Cyril COTONAT**  
**Rédaction : Le conseil municipal**

Imprimé par nos soins